\\houffalize.local\data\docpriveac\brouet\mes documents\cc 2024-11-21 renouvellement convention creccide 2025.docx

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Séance du 21 NOVEMBRE 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président ;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins ;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN,V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN, P.DUBUISSON, F. MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers Communaux ;
J.Y BROUET, Directeur Général.

Conseil Communal des Enfants
Convention de partenariat avec le CRECCIDE – Exercice 2025
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la délibération du Conseil Communal du 23.12.2021 décidant notamment :
Article 1 : D'instituer un Conseil Communal des Enfants de Houffalize pour les enfants âgés de 9 à 12 ans.
Article 2 : de s'affilier au CRECCIDE – Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de la démocratie et d'approuver la convention.

Considérant que l'actuelle convention de partenariat prend fin le 31.12.2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de la renouveler pour l'exercice 2025 ;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré,
par … voix pour, … voix non, … abstention :

APPROUVE
la convention de partenariat avec le CRECCIDE pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS:
PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,
(s)JY BROUET

Le Président,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME :

Le Directeur général,
JY BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Projet de délibération